

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 78 (1949)

**Heft:** 7-8

  

**Artikel:** L'Orientation professionnelle et l'école

**Autor:** Sudan, Alfred

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040546>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'Orientation professionnelle et l'école

Nous ne croyons pas inutile de rappeler au corps enseignant ce que l'Orientation professionnelle attend de lui. Quelques maîtres, tout à fait acquis à ce mouvement, se vexent qu'on leur dise que l'Orientation professionnelle n'est pas de leur ressort, tandis que d'autres, saisissant cette réponse au vol, en prennent prétexte pour affirmer que ce domaine ne les concerne pas et qu'ils n'ont pas à s'en préoccuper.

*In medio veritas.* Nous dirons dans un prochain article pourquoi le maître ne peut « faire » de l'Orientation professionnelle au sens strict que s'il possède une formation adéquate. Son bon sens, son flair psychologique, son sens de l'observation, tout cela lui est utile certes, mais l'Orientation professionnelle sérieuse exige une assurance plus grande quant à la connaissance des jeunes gens individuellement — aptitudes et caractère — et en plus, un contact permanent avec le marché du travail : métiers, besoin de main-d'œuvre, perspectives d'avenir, etc. En outre, oserions-nous inviter les maîtres à charger encore leur programme ?

Notre corps enseignant, non préparé à cette tâche — sans lui faire injure —, ne peut assumer la responsabilité de l'Orientation professionnelle des jeunes gens. Mais il peut et doit collaborer. La place que les instituteurs occupent dans les villages, l'influence qu'ils peuvent avoir sur les enfants et leurs parents, la connaissance qu'ils ont de leurs élèves, leur formation pédagogique et psychologique, font qu'ils sont les mieux placés pour aider le conseiller de profession. En outre, cette position si favorable les oblige en conscience à s'intéresser à l'Orientation professionnelle des jeunes gens qui leur furent confiés pendant leur scolarité. Et chacun sait que la tâche du maître ne cesse pas au moment de l'émancipation.

L'appui que l'Orientation professionnelle attend du corps enseignant doit être réalisé en trois moments particuliers : instruction et éducation générales — préparation lointaine et plus prochaine au choix professionnel — communication des renseignements au conseiller de profession de district, au moyen de la fiche.

Le premier devoir des maîtres est de munir les élèves du maximum de chances pour la vie, en leur donnant *une instruction et une éducation correspondant au maximum de leurs possibilités*. Quoique cette question soit de la compétence des maîtres et des inspecteurs scolaires, et non de l'Orientation professionnelle, il nous est permis d'inviter les instituteurs chargés des classes primaires supérieures de pousser le plus loin possible les connaissances en calcul, en géométrie, en dessin, sans oublier notre pauvre langue maternelle. Des jeunes gens se présentent avec leur livret scolaire contenant des notes de 1 à 2 en moyenne, et fournissant à l'examen des résultats piteux en calcul mental (sur les doigts), en calcul écrit comme en dessin. Ne parlons pas de l'orthographe. Malgré la bonne volonté de tels candidats, le rendement est si faible que nous nous trouvons dans l'impossibilité de les recommander à un maître d'apprentissage, car même les plus simples professions exigent des connaissances et un développement intellectuel au moins dans la moyenne. De semblables cas ne relèvent pas de l'Orientation professionnelle, mais de l'école. Le meilleur conseiller de profession ne peut pas faire de miracles.

Dans un autre ordre d'idées, notre tâche est rendue difficile lorsque se présentent des jeunes gens sales, désordonnés, les doigts et les ongles crasseux, et qui manifestent le désir de devenir boulangers, bouchers, confiseurs et même commerçants. Si leurs aptitudes correspondent aux exigences des professions envisagées, il nous est nécessaire de combler hâtivement une déficience d'éducation pour les rendre présentables.

Cette double mission d'instruction et d'éducation est du domaine de l'école et constitue le point essentiel de la collaboration dont il est question ici, car nous demandons qu'on nous remette des jeunes gens utilisables professionnellement, exception faite des débiles mentaux et des infirmes. Une grave lacune d'instruction ou d'éducation est un empêchement à la réussite d'un apprentissage quel qu'il soit.

Nous reprendrons ce point dans un autre article.

La seconde étape de la collaboration de l'école est *la préparation au choix professionnel*, appelée ailleurs la préorientation. Ici, trois tiers d'étape.

En premier lieu, il faut créer dans l'esprit des jeunes gens une éthique professionnelle, en leur faisant comprendre la beauté et la noblesse d'un métier quel qu'il soit. Aucun ne mérite un mépris quelconque. Il n'y a pas de professions supérieures ou inférieures quant à la noblesse. Elles ne peuvent l'être que selon la difficulté. Le plus modeste travail fait avec joie, amour et perfection a autant de valeur que n'importe quelle action héroïque ou spectaculaire. C'est ce jour qu'il faut dégager, auquel les enfants ne sont certainement pas insensibles, et imprimer dans leur âme l'amour du travail bien fait. Cette préparation lointaine, dont on ne saurait assez louer l'importance, aurait en outre pour effet d'éviter quelques erreurs de choix professionnel : choisir le bureau pour la blouse en méprisant la salopette, opter pour la casquette du chauffeur, l'uniforme du wattman ou du gendarme.

En second lieu, il faut faire naître chez les jeunes garçons le désir de l'apprentissage, quitte à convertir les parents à cette idée. L'homme fait sa vie et la réussit par l'accomplissement d'un métier. Or, ce métier s'apprend pendant un temps parfois assez long et nécessite des efforts personnels et des sacrifices qui feront de l'apprenti un homme supérieur plus tard. Le maître trouvera dans son propre entourage suffisamment d'exemples pour illustrer cette thèse. En outre, il faut faire comprendre aux jeunes garçons que l'homme ne fait pas sa vie de façon solitaire, mais entre dans une société qu'il doit servir. Il ne la pourra mieux servir, lui être plus utile, être une force pour elle et non un poids mort, que s'il possède un métier qui le rende apte à l'indépendance. Il faut posséder cet idéal, même s'il ne peut se réaliser pour chacun. La question des difficultés financières pendant l'apprentissage peut être soulevée. Le maître enseignera à ses élèves — et ce sera une excellente leçon d'instruction civique — que la communauté (commune, association, Etat) est au service du citoyen (et non le contraire) et a la tâche de l'aider là où seul il ne peut suffire.

En troisième lieu, le maître doit aider plus immédiatement au choix professionnel. Il doit faire connaître les métiers les plus usuels, autant que faire se peut, afin que le choix soit possible sans être une loterie aveugle. Quelques manuels de vulgarisation lui seront utiles, entre autres celui de James Schwar : *Les professions de chez nous*. Il pourra faire appel au conseiller de profession de district (ou du canton) pour des causeries ou conférences, comme à des pro-

fessionnels. Des lectures, des enquêtes par équipes d'élèves, des visites d'ateliers seront précieuses.

Là s'arrête le travail de préparation des jeunes gens, dont les maîtres peuvent et doivent se charger. L'Orientation professionnelle individuelle subséquente ressortit à l'activité du conseiller de profession, sauf de rares exceptions. Rien n'empêche toutefois les instituteurs de tenter quelques expériences psychologiques pour leur propre profit et celui des élèves, ce qui serait même à conseiller, si l'école normale pouvait apporter une certaine préparation dans ce domaine.

Enfin la troisième étape de la collaboration de l'école est la *transmission, au conseiller de profession de district, de tous les renseignements* que les maîtres peuvent posséder au sujet des jeunes gens qui vont être émancipés. Une nouvelle fiche est en publication à l'heure actuelle, qui permettra de fournir à l'Orientation professionnelle des précisions plus nombreuses quant aux aptitudes scolaires, au comportement, au caractère des garçons à orienter. Certains instituteurs craignent des indiscretions à ce sujet. Nous ne demandons que des informations utiles à l'Orientation professionnelle de tel candidat en particulier, et sa fiche ne sera mise que sous les yeux de l'orienteur lui-même. Elle n'est jamais transmise au patron ni à qui que ce soit. En outre, comme le passage entre les mains du conseiller de profession ne peut être rendu obligatoire, les maîtres sont priés d'aiguiller vers l'Orientation professionnelle de district tous les jeunes gens méritant une attention spéciale : retardés pédagogiques, indécis, inquiets, déficients de caractère ou d'intelligence, etc.

Voilà succinctement établies les trois étapes que nous entrevoyons dans la collaboration de l'école et de l'Orientation professionnelle. Nous demandons beaucoup, mais nous connaissons le dévouement du corps enseignant fribourgeois et le soin qu'il met à remplir sa tâche complètement. Les maîtres savent aussi qu'ils n'ont pas de meilleure récompense que celle de savoir que ceux qui furent leurs élèves pendant plusieurs années réussissent dans la vie.

ALFRED SUDAN.

## La lecture silencieuse

(*De la théorie à la pratique*)

Il n'y a pas opposition entre la lecture vocale ou lecture à haute voix et la lecture silencieuse ou mentale. Celle-ci suppose, bien entendu, que les élèves ont été préparés par la lecture vocale. Mgr Dévaud, dans *Lire, parler, rédiger*, dit ceci de la lecture mentale : « C'est une lecture collective, parce que tous les élèves lisent en même temps le même texte ; c'est une lecture silencieuse parce que chacun lit des yeux pour son compte. Elle se propose d'exercer les enfants à lire une page ou deux pour leur compte, à en absorber la teneur d'une appréhension attentive et réfléchie. . . » Et l'éminent pédagogue ajoutait, s'adressant à ses étudiants de l'Université : « Je vous donne des idées, à vous de les exploiter, de les mettre en pratique dans votre enseignement. »